

Le Comité de la Charte nomme Marie-Line Daudin au poste de contrôleur général

1

Le Conseil d'administration du Comité de la Charte du don en confiance, qui s'est réuni le 5 juillet 2012, a nommé Marie-Line Daudin au poste de contrôleur général. Elle succède à Jean Chevallier qui occupait ce poste depuis sa création il y a un an et demi.

Un parcours riche et engagé

Diplômée de l'École supérieure des affaires de Paris XII et spécialisée en audit social et sociétal, Marie-Line Daudin a effectué une première partie de carrière en tant que directeur conseil en communication institutionnelle et financière, pour se consacrer ensuite à une activité de consultante indépendante dans le domaine du développement durable et de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Entrée dans le bénévolat en 2005 lorsqu'elle œuvre au sein d'une association agissant en faveur du logement et de l'insertion des plus démunis, elle s'engage à partir de 2007 au Comité de la Charte où elle exerce la fonction de contrôleuse puis de contrôleuse générale adjointe en 2011.

Une mission ciblée sur le contrôle

La Contrôleuse Générale du Comité a la responsabilité du corps de contrôle qui rassemble aujourd'hui plus de **100 bénévoles** et s'assure qu'ils effectuent leur mission en conformité avec les règles du Comité. Avec le concours de 9 adjoints qui encadrent des groupes de contrôleurs, elle anime le dispositif de contrôle du Comité : organisation du travail, mise à disposition d'outils et de formations adaptés à leurs missions et suivi de la qualité des opérations de contrôle.

Le rôle du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org.

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



Pour consulter la liste des 78 organisations qui sont agréées :

<http://www.comitecharte.org/liste-complete-des-organisations-agreees>

Service de Presse : Pour toute information complémentaire : Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C 01 71 52 10 30 - 01 71 52 10 31 (ligne directe) – www.mp-c.eu – agencerp@orange.fr